**Arrêts des compétitions fédérales**

[](http://www.ffbb.com/sites/default/files/ffbb_hoz_baseline_3.jpg)

**La crise sanitaire mondiale liée au Coronavirus COVID-19 a entraîné la suspension de toutes les activités sportives dès le 13 mars dernier. Le Premier Ministre venant très récemment de prolonger la période de confinement, la FFBB a pris un certain nombre de décisions concernant ses compétitions. Ayant toujours eu pour objectif de préserver la santé de ses licenciés, la Fédération a pris la décision d’arrêter l’ensemble de ses championnats (départementaux, régionaux et nationaux) et Coupes (Coupe de France notamment) pour la saison en cours. Concernant la Ligue Féminine de Basket, la décision définitive sera prise le 10 avril.**

La Fédération a consulté, tout au long de la semaine : l'ensemble des comités départementaux et ligues régionales, les 52 clubs de Haut Niveau (Ligue Féminine de Basket, Ligue Féminine 2 et Nationale Masculine 1), la Ligue Nationale de Basket et, autour de la Ministre des Sports, l’ensemble du sport professionnel français (football, rugby, basketball, handball, volleyball et cyclisme), la Fédération Internationale, d’autres fédérations de sports collectifs de salle, dont le handball et le volleyball, différents réseaux de collectivités locales, Suite à cette consultation, la FFBB a pris la décision d'arrêter définitivement toutes les compétitions pour la saison 2019-2020, sauf la Ligue Féminine de Basket.  
  
**1re décision** : Dans un souci d’unité, toutes les décisions fédérales s’appliquent sur l’ensemble des compétitions de clubs (championnats et coupes, championnats de clubs 3x3), seniors et jeunes, fédérales, régionales et départementales, à l’exception des deux championnats professionnels gérés par la LNB.  
  
**2e décision** : Arrêt de l’ensemble des compétitions de jeunes.  
…/…  
**4e décision** : Sur la base précédente, application d’un **ranking fédéral** pour classer l’ensemble des équipes seniors engagées dans les championnats fédéraux, régionaux ou départementaux, arrêtés à la dernière journée complète jouée pour chaque division, et tenant compte des bonus Trophée & Coupe de France et des sanctions sportives.  
…/…  
6e décision : Ligue Féminine 2 : Ni titre de champion, ni accession, ni relégation. En cas de poule incomplète, application du ranking fédéral pour faire accéder autant d’équipes de NF1 que nécessaire.  
  
**7e décision : Nationale Féminine 1Ni titre de champion, ni accession, ni relégation. En cas de poule incomplète, application du ranking fédéral pour faire accéder autant d’équipes de NF2 que nécessaire.**  
**8e décision** : Nationale Féminine 2  
Ni titre de champion, ni accession, ni relégation En cas de poule incomplète, application du ranking fédéral pour faire accéder autant d’équipes de NF3 que nécessaire.